

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-11

Objet : Accueil des élèves des écoles Debussy et Chanteclair à la restauration scolaire du Lycée Cassin.

Rapporteur: Mme BORI

Depuis 2008, la Ville de Metz a souhaité développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines. Elle a notamment adopté, dès le 1^{er} janvier 2009, une tarification fondée sur les ressources des familles.

Cette politique porte ses fruits et la fréquentation de la restauration scolaire connaît une hausse continue : en moyenne 2700 enfants fréquentaient la restauration scolaire en juin 2011, ils sont aujourd'hui 3200. Afin d'accompagner cette augmentation et d'accueillir les élèves messins dans les meilleures conditions, la Ville de Metz a noué de nombreux partenariats pour accroître le nombre de sites de restauration. Ainsi, des élèves messins sont accueillis au sein des collèges Jules Lagneau et Philippe de Vigneulles, à l'INJS ou bien encore dans les résidences séniors Désiremont et Grandmaison.

Depuis 2011, les élèves des écoles Debussy et Chanteclair sont accueillis au restaurant de l'ancien IUFM Paixhans. A la fermeture de cet établissement au 31 août 2012, la Ville de Metz a conventionné avec le Conseil Général de la Moselle pour conserver l'usage du restaurant, approvisionné depuis la rentrée 2012-2013 par la cuisine centrale de la Ville. En moyenne, 140 enfants déjeunent chaque jour au restaurant Paixhans.

La convention liant le Conseil Général et la Ville, approuvée par le Conseil Municipal par délibération du 26 septembre 2013, arrive à échéance le 31 juillet 2014. Le Conseil Général ayant fait part de sa volonté de ne pas la reconduire, il est nécessaire de prévoir une nouvelle solution de restauration scolaire pour les écoles Debussy et Chanteclair.

Les restaurants scolaires Saint-Eucaire et des Isles ne disposant pas de capacités suffisantes pour accueillir les élèves des écoles Debussy et Chanteclair, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser leur accueil à la demi-pension du lycée René Cassin, situé à Metz Nord. Ce nouveau partenariat, envisagé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, permettra d'accueillir les élèves le temps nécessaire à l'aménagement d'un restaurant scolaire et de salles périscolaires dans les locaux des écoles Debussy et Chanteclair.

Les modalités d'accueil seront précisées dans la convention tripartite à finaliser avec le lycée René Cassin et le Conseil Régional. La Ville demeure responsable des écoliers accueillis au lycée et assure leur encadrement pendant la pause méridienne.

Pour les familles, l'accueil au lycée est neutre dans la mesure où la Ville de Metz facturera les repas selon les tarifs en vigueur dans ses propres restaurants scolaires. La Ville de Metz s'acquittera d'un prix de 5,50 € par repas versé directement au lycée et couvrant le coût des matières premières, ainsi qu'une participation aux frais de personnel de production et aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la volonté du Conseil Général de ne pas reconduire la convention de mise à disposition du restaurant de l'ancien IUFM Paixhans,

CONSIDERANT la nécessité d'accueillir les élèves des écoles Debussy et Chanteclair dans de bonnes conditions pendant la pause méridienne,

CONSIDERANT l'opportunité d'un partenariat avec le lycée René CASSIN.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'accueil des élèves des écoles Debussy et Chanteclair à la demi-pension du lycée René CASSIN,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ